



Ville de Mulhouse
Pôle Éducation sports et jeunesse,
culture et transition numérique
Direction Éducation

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE SERVICES

Télésurveillance des sites scolaires de la Ville de Mulhouse

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2026S0064
Date limite de remise des plis	19 octobre 2026 à 11:30

Sommaire

1. OBJET DU CONTRAT	3
2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE.....	3
3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS.....	5
4. JUGEMENT ET ATTRIBUTION.....	7
5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	9

1. OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Ville de Mulhouse

Représentée par : Frédéric MARQUET, Maire

Pôle Éducation sports et jeunesse,
culture et transition numérique
Direction Éducation

Adresse :

2 rue Pierre et Marie Curie
BP 90019
68968 Mulhouse Cedex 9

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes :

Télésurveillance des sites scolaires de la Ville de Mulhouse.

Code CPV	Libellé CPV
79711000-1	Services de surveillance d'installations d'alarme

■ Caractéristiques principales du contrat :

	Objet du contrat	Télésurveillance des sites scolaires de la Ville de Mulhouse
	Acheteur	Ville de Mulhouse
	Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire sans minimum et avec maximum
	Structure	Lot unique
	Lieu d'exécution	Sites scolaires de la Ville de Mulhouse
	Durée	1 an reconductible deux fois
	Délai	Le délai sera indiqué sur chaque bon de commande
	Pénalités de retard	Notamment 150 € par jour calendaire de retard (d'autres pénalités sont prévues à l'article 8.1 du CCAP)
	Variation des prix	Révisables (formule) : $Pr = Po \times (CPF8010n / CPF8010o)$
	Nature des prix	Prix unitaires (BPM valant DQE)

■ Allotissement :

La consultation n'est pas décomposée en lots car il n'a pas été possible d'identifier des prestations distinctes, conformément aux dispositions de l'article L2113-10 du Code de la commande publique.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

La consultation est passée par procédure adaptée ouverte (inférieure au seuil des procédures formalisées - article R2123-1 1° du Code de la commande publique).

■ **Forme du contrat :**

La forme retenue pour l'exécution du contrat est **à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire – 200 000,00 € HT sur la durée totale du marché** - en application des articles R2162-2, R2162-4 1° et R2162-13 à R2162-14 du Code de la commande publique.

■ **Déroulé de la procédure et planning indicatif :**

	Publication de la consultation	Septembre 2026
	Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	19 Octobre 2026
	Analyse des offres, demandes de précisions éventuelles	Octobre 2026
	Classement des offres et attribution du contrat	Octobre 2026
	Information des candidats non retenus	Novembre 2026
	Signature et notification du contrat	Novembre 2026

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu> (réf. 2026S0064).

Les opérateurs économiques pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

L'opérateur ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non-identification de la personne lors du téléchargement, en cas de non-indication de ladite adresse électronique ou en cas de suppression de l'adresse. Les opérateurs économiques sont invités à consulter régulièrement leurs courriers indésirables ainsi que la plateforme de dématérialisation afin de s'assurer qu'ils bénéficient bien des dernières modifications éventuelles.

■ **Dossier de consultation**

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les documents suivants :

- **RC** : Règlement de la Consultation
- **AE** : Acte d'Engagement
- **CCAP** : Cahier des Clauses Administratives Particulières
- **CCTP** : Cahier des Clauses Techniques Particulières
- **BPM/DQE** : Bordereau des Prix Unitaires valant Devis Quantitatif Estimatif
- **Cadre de mémoire technique**
- **Annexe 1 : Consignes de télésurveillance**

Les candidats s'étant procuré le dossier de consultation et constatant qu'un élément manque au dossier qui leur a été mis à disposition sont invités à prendre contact sans délai avec le pouvoir adjudicateur via le profil acheteur <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu> (réf. 2026S0064).

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Si, pendant l'étude du dossier par les opérateurs économiques, la date limite évoquée ci-avant est reportée, la disposition visée au présent article est applicable à la nouvelle date fixée.

■ **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Variantes :**

Aucune variante n'est exigée par le pouvoir adjudicateur.
Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu> (réf. 2026S0064).

En principe, tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un programme informatique malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur peut faire l'objet par ce dernier d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

Le pouvoir adjudicateur reste libre de réparer ou non le document contaminé. Si la réparation est opérée sans succès sur le document, il sera rejeté.

Les candidats ont la possibilité de transmettre une copie de sauvegarde de leur offre, sur support papier ou sur support physique électronique, dans les mêmes délais que ceux impartis pour la remise des offres électroniques. Cette copie, identifiée comme copie de sauvegarde, sera placée sous un pli scellé et ne sera ouverte que si :

- Un programme informatique malveillant est détecté
- Si la candidature ou offre informatique n'est pas parvenue dans les délais suite à un aléa de transmission non lié au fonctionnement de la plateforme
- Si la candidature ou l'offre n'a pas pu être ouverte

Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-après :

*Ville de Mulhouse
Direction Éducation
11 Avenue du Président Kennedy
68200 MULHOUSE*

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions doivent être remises signées par les candidats.

La participation à la présente consultation vaut acceptation sans restriction du présent règlement de la consultation et de l'ensemble des documents. Toute modification ou réserve apportée par le candidat à un quelconque document du dossier de consultation, ou tout document dérogeant à une disposition de celui-ci caractérisera l'irrégularité de l'offre, justifiant ainsi son rejet.

■ **Contenu des plis :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Assurance	Copie d'une assurance de responsabilité civile en cours de validité pour la réalisation de prestations de même nature.
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Qualifications professionnelles	La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation).
Références fournitures et services	Liste des principales prestations effectuées sur les 3 dernières années, en indiquant le montant, la date et le destinataire ; de préférence prouvées par des attestations du destinataire.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents (dûment complétés) suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Acte d'engagement dûment complété et signé
BPM/DQE	Bordereau des Prix Unitaires valant Devis Quantitatif Estimatif complété et signé
Cadre de Mémoire technique	Cadre de mémoire technique dûment complété par le candidat. Aucun renvoi au mémoire technique complémentaire n'est autorisé en lieu et place du cadre de mémoire technique. Un mémoire technique complémentaire, peut être remis et sera analysé conjointement pour l'application du critère relatif à la valeur technique.

■ Remise des offres électroniques :

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil acheteur (les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil acheteur).

En cas de problème technique rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support mis en place sur la plateforme.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture, en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Il est rappelé que la notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

4. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de jugement des candidatures et des offres :

Les **candidatures** sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère
1. Garanties professionnelles et financières
2. Garanties techniques

Les **offres** sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Prix (60%)	Le critère prix sera apprécié sur la base du Bordereau des Prix Mixte valant Détail Quantitatif Estimatif
2. Valeur technique (35%)	Le critère valeur technique sera apprécié sur la base du cadre de mémoire technique communiqué par le soumissionnaire et selon les sous-critères suivants : - <u>Pertinence des moyens humains affectés à la réalisation des prestations (sous-pondération : 10)</u> : La composition des équipes affectées au suivi du contrat, les qualifications et le niveau d'expérience du personnel devront être indiqués ; - <u>Méthodologie proposée pour la réalisation des prestations (sous-pondération : 25)</u> : Avec une attention particulière portée sur les procédures d'intervention en cas de déclenchement d'une alarme, l'organisation des opérations de maintenance, la traçabilité de tous les types d'intervention.
3. Environnement (5%)	<u>Le critère sera apprécié au regard de la performance environnementale et de la méthodologie proposée par le soumissionnaire, notamment :</u> • de l'optimisation des déplacements nécessaires à l'exécution des prestations et les mesures mises en œuvre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ; • de la limitation de la consommation des ressources, notamment par la dématérialisation des échanges, la réduction de l'utilisation du papier et des impressions ; • de l'utilisation de matériels et équipements économes en énergie, notamment pour les équipements nécessaires à l'exécution des prestations ; • de la pertinence et le niveau de performance environnementale de la méthodologie proposée par le soumissionnaire pour réduire l'impact environnemental des prestations.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de corriger les erreurs de calcul qui seraient constatées sur le bordereau de prix unitaires, sans que le candidat ne puisse s'y opposer.

Ce sont les montants ainsi rectifiés qui seront pris en considération dans le jugement des offres.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limites fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

■ Négociations :

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition.

L'acheteur se réserve toutefois la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec l'ensemble des candidats à l'issue de l'analyse des offres initiales. Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres.

Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur exclusivement.

A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois, l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

■ Justificatifs à fournir par l'attributaire :

Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir dans un délai bref les documents suivants :

Document	Descriptif
Extrait KBIS	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu>. (réf. 2025S0030).

La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation, sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours :

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

31 avenue de la Paix
Strasbourg
67000 Strasbourg
Téléphone : 03 88 21 23 23
Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr
Site internet : strasbourg.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : secnum@mulhouse-alsace.fr ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Légifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)